



Raccordement

D'un bâtiment résidentiel

À un réseau de chaleur urbain

PRÉAMBULE

La définition d'un projet de rénovation énergétique n'est pas chose aisée pour un ménage, qui n'est souvent pas spécialiste des différents aspects du projet, qui sont souvent techniques (résistance thermique, choix de l'énergie de chauffage, type de ventilation, menuiseries...). Les conseillers France Rénov', neutres et indépendants, sont présents pour informer, conseiller et accompagner les ménages dans ce genre de démarches. La compréhension des différentes dimensions d'un projet par le conseiller France Rénov' est donc essentielle dans le conseil qu'il prodigue aux ménages.

En termes de modes de chauffage, de nombreuses alternatives se présentent, tant au niveau des sources d'énergie mobilisables, qu'au niveau des technologies propres à chaque source d'énergie. Le réseau de chaleur, système collectif dont le mix énergétique est souvent varié, n'est pas toujours préconisé. Il s'avère pourtant souvent très intéressant, d'un point de vue énergétique, économique et environnemental. La politique nationale est d'ailleurs très incitative, à la fois sur la création de nouveaux réseaux de chaleur, qu'au développement et au verdissement des réseaux existants.

Cette note a vocation à détailler les enjeux autour de ce système de chauffage, afin de permettre aux conseillers France Rénov' de communiquer et diffuser les caractéristiques liées aux réseaux de chaleur urbains aux ménages qu'ils conseillent. Une méthodologie est également proposée à ce sujet.

1. MIX ÉNERGÉTIQUE DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

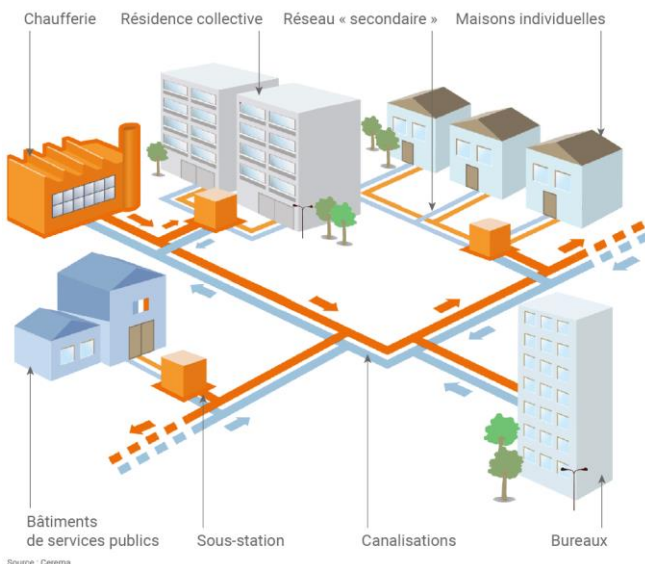
En 2022 le parc de logements collectifs français comprenait 6,5 millions de le logements alimentés en chauffage via une solution gaz naturel ou fioul domestique. Cependant plus de 650 000 logements chauffés au gaz ou au fioul collectif sont **situés à moins de 150 m de réseaux de chaleur** existant et pourraient être raccordés.

De nombreux modes de chauffage peuvent être mis en place dans un logement, parmi lesquels la chaudière au bois (bûches, granulés...), la chaudière au gaz naturel, le chauffage électrique à effet Joule, la chaudière au fioul, la pompe à chaleur, ou encore le réseau de chaleur urbain. Les chaudières et les pompes à chaleur peuvent être utilisées de manière collective comme individuelle. Ces systèmes fonctionnent à l'électricité (chauffage à effet Joule, pompes à chaleur), au gaz naturel, au fioul ou au bois. La décarbonation nécessaire du secteur du bâtiment, telle que prévue par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise à réduire la place des combustibles fossiles (fioul, gaz naturel).

Le réseau de chaleur, lui, fonctionne à l'aide d'un **mix énergétique**, dont la dynamique est à la réduction de la part des énergies fossiles.

2. PRINCIPE, AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS D'UN RÉSEAU DE CHALEUR

2.1. Principe de fonctionnement



Source : Cerema, 2021



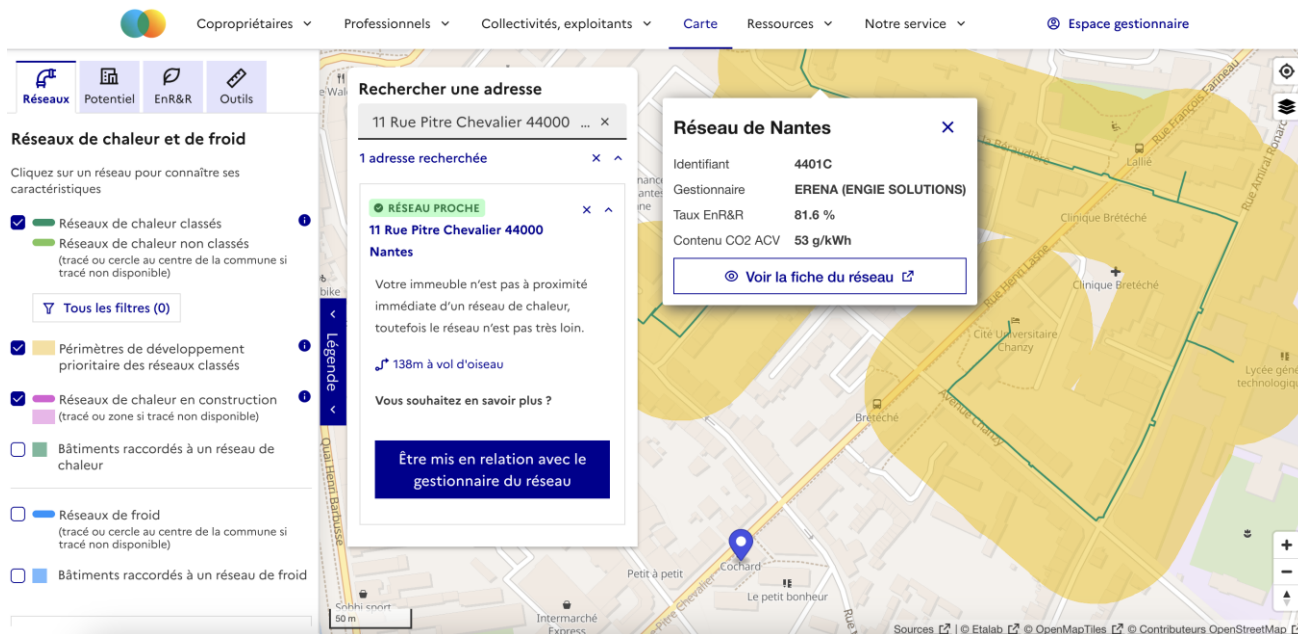
Réseau de distribution de chaleur sous la voirie

La chaleur est produite dans une ou plusieurs **chaufferies** qui centralisent la production. La part d'EnR&R du réseau dépendra ainsi du type d'alimentation d'énergie. Celle-ci est produite localement, en lien avec les gisements énergétiques et caractéristiques du territoire. La valorisation de la chaleur fatale doit ainsi être priorisée, celle-ci étant sinon perdue. D'après la politique [EnR'CHOIX](#) de l'ADEME, il est important de prioriser les EnR&R, pour ainsi dire il faut également encourager le développement de la géothermie, l'énergie solaire thermique, et la biomasse.

La chaleur ainsi produite est alors envoyée, sous forme d'eau chaude ou vapeur, dans le **réseau de distribution primaire**. Celui-ci circule sous l'espace public jusqu'aux pieds des bâtiments raccordés. Chaque bâtiment raccordé est équipé d'une sous-station, dans laquelle la chaleur transportée par le réseau primaire va être transmise, via un échangeur de chaleur, au réseau de distribution secondaire, présent dans le bâtiment.

Le réseau primaire est piloté par le gestionnaire du réseau, qui peut être directement la collectivité territoriale compétente en matière de réseaux de chaleur, ou délégué à un prestataire externe, via une délégation de service public. Il existe par ailleurs des réseaux de chaleur privés, alimentant un unique bénéficiaire privé. Le **réseau de distribution secondaire** est lui géré, comme pour un chauffage collectif en pied d'immeuble, par le gestionnaire du bâtiment. Si ce réseau de distribution secondaire est déficient, la totalité du réseau de chaleur ne pourra être actif.

Pour en apprendre plus sur le fonctionnement des réseaux de chaleur, il est possible de consulter la boîte à outils d'AMORCE [Réseaux de chaleur et de froid](#), ainsi que le site de [France Chaleur Urbaine](#) (FCU). FCU est un service proposé par l'État qui encourage le raccordement au chauffage urbain chez les copropriétaires et gestionnaires de bâtiments tertiaires en facilitant l'accès aux données techniques, cartographiques et économiques des réseaux.



Source : France Chaleur Urbaine, Carte, 2025

2.2. Avantages et inconvénients

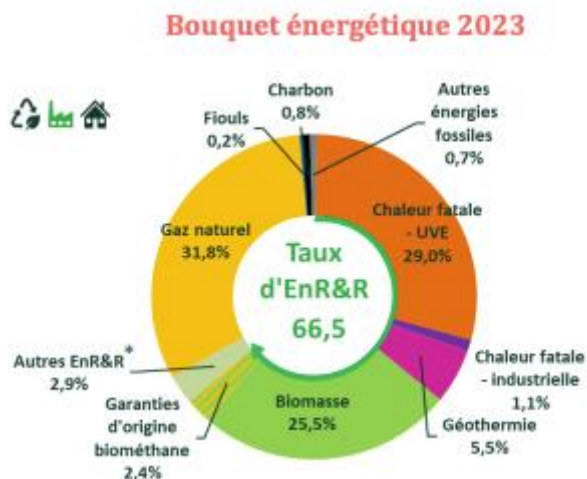
Pourquoi se raccorder à un réseau de chaleur urbain ?

Le raccordement à un réseau de chaleur urbain présente multiples avantages.

Il permet de bénéficier de :

- Une énergie renouvelable, décarbonée et locale

D'après l'enquête annuelle des réseaux de chaleur et de froid réalisée conjointement par la FEDENE et AMORCE pour le compte du SDES (service statistique du Ministère de la Transition Ecologique), le mix énergétique des réseaux de chaleur en 2023 était principalement composé de **gaz naturel, de chaleur fatale, de biomasse et de géothermie**. Certains réseaux, très minoritaires, ont encore recours au charbon et au fioul. Le mix énergétique de chaque réseau de chaleur est différent et est caractéristique des ressources disponibles dans chaque territoire. Dans le mix global de l'ensemble des réseaux de chaleur, il y a une proportion de **66,5 % d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)**.



Source : FEDENE, Enquête des réseaux de chaleur et froid, 2024

En continuant à augmenter progressivement le taux d'énergies renouvelables utilisées pour les réseaux de chaleur, il est possible d'estimer une proportion de 75 % d'EnR&R en 2030.



En un an, le nombre de réseaux utilisant exclusivement des énergies fossiles a diminué, passant ainsi de 12 % en 2022 à 8 % en 2023.

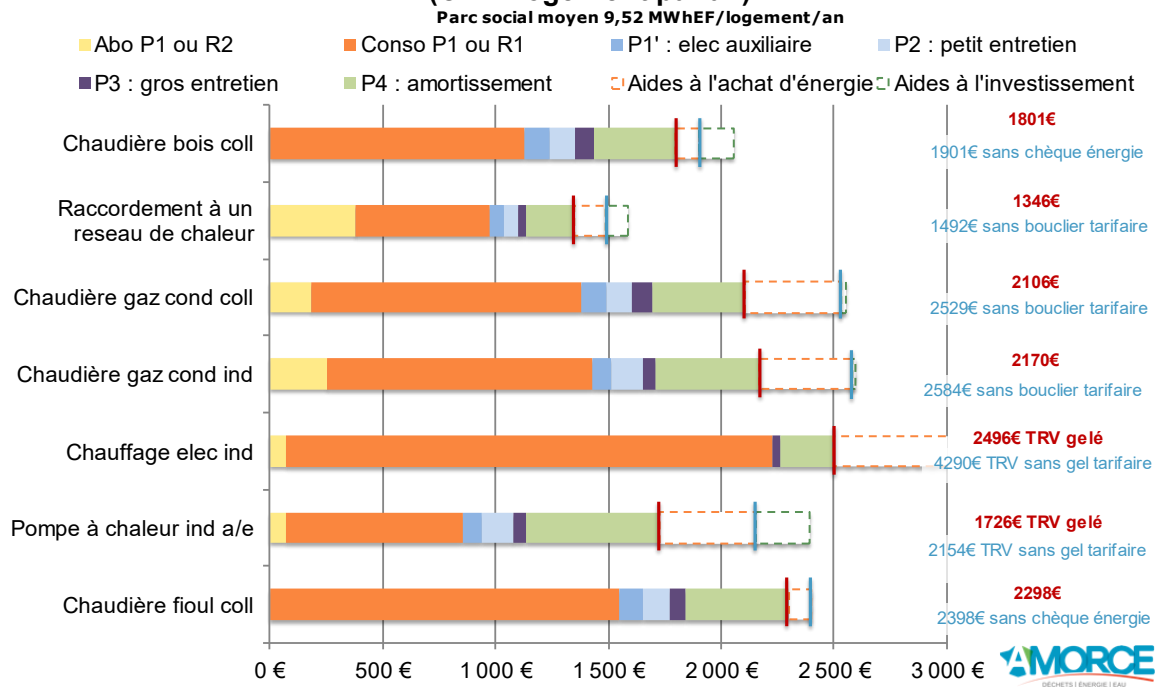
- Un prix compétitif et stable dans le temps



D'un point de vue économique, les réseaux de chaleur présentent également des prix plus stables et compétitifs.

En se basant sur le coût annuel moyen en France du chauffage par réseau de chaleur, ce mode de chauffage permet des **économies pouvant atteindre 30 %** par rapport à une autre solution de chauffage pour son coût global. Le coût global recouvre le coût d'achat, le coût de maintenance, ainsi que le coût de destruction éventuel du produit.

Décomposition du coût global chauffage & ECS en 2023 (€TTC/logement par an)



Source : AMORCE, RCE 40 – Enquête sur le prix de vente de la chaleur et du froid en 2023

Tel que le montre la figure ci-dessus, le raccordement à un réseau de chaleur offre le meilleur prix en considérant le coût global du chauffage et de l'eau chaude sanitaire pour un parc social moyen, avec ou sans les aides.

Le prix des réseaux de chaleur varie fortement. Après étude de 655 réseaux de chaleur, les prix vont de moins de 78,8 €HT/MWh à plus de 146,3 €HT/MWh. Leur prix dépend du contenu du réseau : le prix des énergies fossiles peut varier énormément tandis que le prix des EnR&R reste relativement constant.

Le prix moyen de la chaleur peut **varier en fonction de la taille du réseau**. Plus le réseau est grand, plus le prix moyen diminue. Les réseaux pour lesquels le prix est supérieur à la moyenne nationale sont les petits réseaux se situant dans des territoires ruraux et livrant moins de 10 GWh/an.

Le prix moyen de chaleur peut également **varier en fonction du contenu du mix énergétique**. En 2023, le prix de vente moyen des réseaux de chaleur s'élevait à 108,2 €HT/MWh. Quant aux réseaux majoritairement alimentés par des énergies renouvelables et de récupération, le prix de vente moyen s'élevait à 103,4 €HT/MWh. Le marché du gaz est extrêmement fluctuant, et les réseaux dépendant des énergies fossiles subissent alors les plus fortes conséquences de ces fluctuations. Sans le bouclier tarifaire, entre 2020 et 2023 le prix du gaz serait passé de 78 €TTC/MWh à 140 €TTC/MWh et celui de l'électricité serait passé de 190 €TTC/MWh à 375 €TTC/MWh, tandis que les prix de l'énergie des réseaux de chaleur resteraient relativement stables en passant de 78 €TTC/MWh à 114 €TTC/MWh en moyenne.

+50 % EnR&R : TVA à 5,5 %

+65 % EnR&R : Fonds Chaleur



En étudiant les autres types de chauffage, on constate que les pompes à chaleur peuvent constituer une option intéressante, ayant des prix proches de ceux des réseaux de chaleur. Cependant, les pompes à chaleur font face à trois problématiques : le coût fluctuant de l'électricité, l'impact sur l'urbanisme dans le cas de l'installation d'unités extérieures, surtout si celles-ci sont installées de manière individuelle, et enfin les performances des pompes en conditions réelles, qui ne reflètent souvent pas les performances garanties par les fournisseurs.

- **Un service public de livraison de chaleur**

Les réseaux de chaleur constituent un service public et occupent une place importante dans la politique énergétique nationale de la France. Ainsi, ils représentent un chauffage fiable, permettant la suppression des chaudières collectives en bas d'immeuble ainsi que les risques et nuisances associées, et garantissent un service public auquel il est possible de faire confiance.



Le réseau de chaleur permet de garantir à l'utilisateur un **confort permanent**, de même qu'une **eau chaude à température constante** toute l'année.

Ainsi, il est important pour les copropriétaires de comprendre les démarches à suivre afin de pouvoir raccorder leur bâtiment à un réseau de chaleur.

3. MÉTHODOLOGIE

Le raccordement aux réseaux de chaleur, tel qu'expliqué précédemment, nécessite de lier les logements avec une chaufferie, par le biais d'une sous-station se trouvant à la base d'un réseau de distribution secondaire. Pour les bâtiments où l'ancien mode de chauffage est la chaudière collective, le raccordement est aisé, car le réseau de distribution secondaire est préexistant. La note présente mentionne la possibilité de raccorder une maison individuelle à un réseau de chaleur, mais la situation de raccordement d'une maison individuelle à un réseau de chaleur n'est pas commune, tandis que le raccordement pour un bâtiment collectif, et ainsi une copropriété, est vivement recommandé.

→ Dans le cas d'une copropriété, le raccordement à un réseau de chaleur s'effectue en 4 étapes principales : l'analyse de la faisabilité, l'estimation du coût du raccordement et de l'énergie, la mise en place d'un plan de financement et l'approbation de l'assemblée générale de la copropriété, et enfin la réalisation des travaux jusqu'à réception des chantiers.

→ Dans le cas d'une maison individuelle, le raccordement à un réseau de chaleur suit les mêmes étapes, en omettant l'approbation du plan de raccordement par l'assemblée générale. Le raccordement d'une maison individuelle à un réseau de chaleur se fait par volonté du propriétaire de la maison, par faisabilité du projet, et par volonté du maître d'ouvrage ainsi que du gestionnaire du réseau. De nombreux réseaux de chaleur sont présents dans différentes parties du territoire français, et il est même possible de trouver des réseaux en milieu rural. Dans ces petits réseaux notamment (en-dessous de 10 GWh), l'utilisation d'EnR&R est très prononcée et représente en moyenne plus de la moitié du mix énergétique, fournissant de la chaleur à faible émission de carbone.

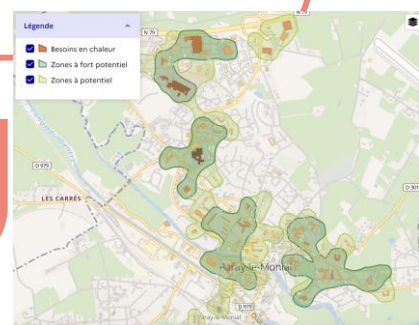
Ce processus peut durer plusieurs mois.

Étape 1

Prendre connaissance des **réseaux se trouvant aux alentours** de la structure. Si le bâtiment se trouve trop loin d'un réseau de chaleur, il ne pourra pas être raccordé.

La carte du site de [France Chaleur Urbaine](#) identifie les réseaux de chaleur qui se trouvent sur le territoire français. En saisissant l'adresse du bâtiment sur la carte, il est possible de voir la proximité de celui-ci à un réseau de chaleur et ainsi la possibilité ou non de se raccorder.

[EnRezo](#) est un outil de cartographie qui identifie le potentiel de développement de réseaux de chaleur et de froid dans le territoire national, donc les zones d'opportunités de création ou d'extension de réseaux de chaleur et les zones avec les plus forts besoins en chaleur ou en froid.



Prendre en compte le **mode de chauffage utilisé**, afin de déterminer l'aisance ou non du bâtiment à effectuer le raccordement.

Si le bâtiment est chauffé par un **système collectif au gaz ou au fioul**, il est équipé d'un réseau de distribution interne, et les logements possèdent tous les équipements nécessaires. Cela **favorise le raccordement**.

Si le bâtiment est chauffé par des **chauffages individuels électriques**, il n'est pas équipé de réseau de distribution interne, et ne possède pas les émetteurs nécessaires. Cela **ne favorise pas le raccordement**.

Si le bâtiment est chauffé par des **chauffages individuels au gaz**, il n'est pas équipé de réseau de distribution interne. Il ne possède pas les équipements nécessaires mais **le raccordement est possible**. *

⚠ Si le réseau contient un mix énergétique avec plus de 50 % d'EnR&R, alors le réseau est dit classé (sauf délibération de la collectivité). Un bâtiment dans la zone de développement prioritaire d'un réseau de chaleur classé doit **obligatoirement** être raccordé à ce dernier. **

Passage à l'étape 2

*Le raccordement à un réseau de chaleur pour des bâtiments chauffés individuellement représente une somme conséquente (entre 7 000 € et 10 000 € possiblement) mais est possible par la réalisation d'une boucle d'eau chaude secondaire. Pour plus de détails, consulter un chauffagiste.

**Certaines conditions permettent la dérogation pour les bâtiments. Consulter la publication [AMORCE RCJ 24](#). La liste des réseaux classés peut être trouvée dans [l'arrêté du 22 décembre 2023 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid](#).

Étape 2



Si le bâtiment se trouve à une proximité raccordable à un réseau de chaleur, alors les ménages peuvent se rendre sur le site de France Chaleur Urbaine et demander à être mis en relation avec le **gestionnaire** du réseau qui passe à proximité de leur logement. Celui-ci fournira une **estimation gratuite du coût** pour le raccordement, ainsi que le coût de l'énergie fournie par le réseau.

Étape 3

Il manque une étape sur la faisabilité technique : il faut expliquer qu'un échangeur sera mis en place en lieu et place de la chaudière.



Source : AMORCE, Photo d'une sous-station de chauffage urbain



Après réponse positive des ménages, une estimation du coût global peut être calculée. Le coût total dépendra des travaux nécessaires.

Il faudra donc qu'un **plan de financement** soit mis en place, en prenant en compte les dépenses prises en charge par la copropriété ou la maison individuelle, ainsi que celles pouvant être financées par des aides mobilisables qui seront présentées ultérieurement. Ce plan doit ensuite être **approuvé** à travers un vote lors de l'assemblée générale du bâtiment pour les copropriétaires, et par la suite les copropriétaires ou la maison individuelle doivent signer une **police d'abonnement** et adapter leur **contrat d'exploitation maintenance** sur le réseau secondaire, ou en souscrire un nouveau le cas échéant.

Étape 4

Enfin, se passe la phase de réalisation des travaux. Étant responsable des travaux, le gestionnaire se doit de soumettre à la copropriété un **planning des travaux**, et la copropriété ou la maison individuelle, elle, suivra l'avancement du raccordement. Lors de la réception du chantier, le syndicat de la copropriété signe un **procès-verbal**, et envoie une **déclaration d'achèvement** des travaux à la mairie.

Une copropriété qui souhaite se raccorder à un réseau de chaleur devra procéder à 3 différents paiements :

- Le **droit de raccordement** : il est payé de manière unique pour couvrir les frais liés au raccordement du bâtiment. Le montant du droit de raccordement varie selon les travaux à effectuer pour le raccord, la taille du bâtiment et la distance du bâtiment au réseau.
- La facture mensuelle qui se décompose en deux termes :
 - o **R1** : il s'agit de la part variable. Le montant du R1 est proportionnel à la consommation personnelle de chaque ménage.
 - o **R2** : il s'agit de la part fixe « abonnement » de la part des utilisateurs de réseaux de chaleur. Cet abonnement correspond à leur droit d'utilisation de la chaleur venant du réseau raccordé. L'abonnement est proportionnel à la puissance souscrite pour le bâtiment, en lien avec la taille du bâtiment et son niveau de déperdition.

Aides	Acteurs concernés	Critères d'obtention	Montant éligible
MaPrimeRénov' Copropriété	Syndicat de copropriété	Gain énergétique de plus de 35 % Assistance à maîtrise d'ouvrage obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux avec un gain d'au moins 35 % : 30 % du montant des travaux, avec un max de 25 000 € • Travaux avec un gain d'au moins 50 % : 45 % du montant des travaux, avec un max de 25 000 € • Passoire thermique (classe F, G) : 10 % du montant des travaux • Prime de 1 500 € pour les ménages aux ressources modestes • Prime de 3 000 € pour les ménages aux ressources très modestes
MaPrimeRénov' Parcours par geste	Propriétaire d'une maison individuelle	Sous conditions de ressources DPE à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • Ménages aux revenus très modestes¹ : entre 1 200 € et 11 000 € • Ménages aux revenus modestes : entre 800 € et 9 000 € • Ménages aux revenus intermédiaires : entre 400 € et 6 000 €

¹ Les plafonds de ressources peuvent être retrouvés dans le [guide des aides financières 2025 de l'Anah](#)

Coup de pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires »	Syndicat de copropriété	Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50 % par des EnR&R En remplacement d'un système de chauffage utilisant des énergies fossiles	Variable selon les vendeurs d'énergie
Coup de pouce « Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif »	Syndicat de copropriété	Gain de plus de 35 % par rapport à la consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire avant travaux	Pour les travaux de changement d'équipements au charbon ou au fioul : 300 € pour une arrivée avec 40 % de chaleur renouvelable, 500 € pour une arrivée avec > 40 % de chaleur renouvelable Pour les travaux de rénovation globale : 250 € pour une arrivée avec 40 % de chaleur renouvelable, 400 € pour une arrivée avec > 40 % de chaleur renouvelable
Coup de pouce « Rénovation performante d'une maison individuelle »	Propriétaire d'une maison individuelle construite depuis plus de 2 ans	Rénovation globale Travaux engagés avant le 31 décembre de l'année en cours, achevés avant le 31 décembre de l'année suivante	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation annuelle d'énergie primaire après travaux inférieure ou égale à 110 kWh/m² : 350 € par MWh pour ménage modeste et 300 € par MWh pour autre ménage • Consommation annuelle d'énergie primaire après travaux supérieure ou égale à 110 kWh/m² : 250 € par MWh pour ménage modeste et 200 € par MWh pour autre ménage

Tableau 1 : Comparaison des différentes aides financières proposées par l'état

[Estimateur de coût](#) avant et après coup de pouce disponible sur France chaleur urbaine

4. RETOURS D'EXPÉRIENCE DES GESTIONNAIRES ET DES BÉNÉFICIAIRES

Même si l'investissement initial, comme on l'a vu, peut être important, de nombreux retours d'expérience positifs existent sur le sujet, à la fois de gestionnaires de réseaux, comme de ménages.

4.1. Les collectivités

→ La **métropole de Lyon**, depuis 2015, souhaite éco rénover l'habitat et le parc de logements privés. Le but est de rénover 200 000 logements d'ici 2030, dont 100 000 à l'aide du projet Écoréno'v. Écoréno'v propose des bénéfices financiers pour divers choix de travaux écologiques à effectuer durant les rénovations. Il existe notamment le « **Bonus Réseau de chaleur urbain** » qui accorde **400 € par lot**.²

Certaines métropoles mettent en place des **aides locales**, permettant d'alléger le poids financier du raccordement pour les copropriétés. Par exemple, la métropole de Nantes a instauré une éco-prime, une aide financière pouvant atteindre 300 € par le biais d'un remplacement de chaudière fioul ou gaz par un autre mode de chauffage, notamment le raccordement à un réseau de chaleur, accompagné de travaux complémentaires permettant d'économiser 40 % d'énergie.

→ En 2016, la **métropole de Nantes** lance un plan de rénovation et extension du réseau de chaleur Centre Loire, et construit alors deux chaufferies biomasse pour s'engager dans la transition énergétique. Cet ajout a permis de multiplier la quantité de chaleur vendue aux abonnés par 2,5, avec un taux d'EnR&R de 84%. Le projet a un montant total de 130 M€, dont 103 M€ de dépenses éligibles. L'**ADEME a financé 30 M€**, ce qui représente 29% des dépenses éligibles. Ce projet permet de maintenir un prix stable pour l'énergie, avec une application d'un taux de TVA à 5,5%.

 Pour en savoir plus, il est possible de consulter d'autres témoignages sur le site du [Fonds Chaleur](#) de l'ADEME.

4.2. Les ménages

L'extension et la création de nouveaux réseaux de chaleur urbain encourage les ménages au raccordement. Par exemple, la métropole de Lyon qui compte déjà 7 réseaux de chaleur et de froid, a pour projet d'installer un nouveau réseau au sud-ouest métropolitain pouvant couvrir 14 500 équivalents logements.

→ Pour la résidence « **Les Frières** », construite en 1966, la rénovation accompagnée du raccordement du bâtiment à un réseau de chaleur leur a permis d'atteindre le **niveau BBC rénovation**. La rénovation d'ampleur ayant permis une amélioration de performance énergétique à 56 % a été **financée** à 18 000 € par la ville de Metz. De plus, les CEE montent à 52 941 € et le Conseil Régional Grand Est a apporté un financement de 60 000 €.

La résidence comprend 24 logements. Le projet ne compte pas seulement le raccordement à un réseau de chauffage urbain (2023), il compte également des travaux qui ont été effectués en amont en 2018. Les travaux comprennent un ravalement et isolation des façades et des combles, remplacements des menuiseries, installation d'une VMC hygro-réglable, adaptation des réseaux de chauffage et d'ECS, et réfection des entrées et remplacement des auvents. La consommation énergétique a été réduite de 42 %.

²Il est possible de trouver plus d'informations concernant le projet sur ce lien : <https://seafille.alec-lyon.org/f/46f5db509a3c4931ab6e/>

→ La copropriété 80-82 Boulevard Pascal à Dijon qui a décidé d'entamer une rénovation globale après un raccordement au réseau de chaleur urbain, et qui a reçu une subvention de 260 000 € de la part de l'Anah et Dijon Métropole, ainsi qu'une subvention à hauteur de 250 000 € de la Région.

La rénovation énergétique est une rénovation globale comprenant non seulement le raccordement à un réseau de chaleur, mais également l'isolation de la toiture, des murs donnant sur l'extérieur et des planchers bas, le remplacement de certaines fenêtres et la mise en place de volets roulants, l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée et des robinets thermostatiques. Des travaux sur l'accessibilité, le confort acoustique, la sécurité et d'autres aspects ont également été réalisés.



Pour en savoir plus, il est possible de consulter d'autres expériences de rénovation de copropriétés sur le site [coachcopro](https://coachcopro.com).

CONCLUSION

Un réseau de chaleur est un mode de chauffage collectif présentant de nombreux avantages, que ce soit sur les plans énergétique, économique ou encore environnemental. L'un des plus grands bénéfices notables consiste en son mix énergétique présentant une grande part d'énergies renouvelables et de récupération, assurant alors la stabilité de ses prix, contrairement aux modes de chauffage au gaz ou à l'électricité, pour lesquels les prix peuvent fluctuer énormément, dépendant des périodes et des tendances. La production d'une chaleur issue d'une énergie locale permet de réduire fortement les variations de prix liées aux contextes politiques internationaux, qui peuvent être particulièrement instables. De plus, le verdissement des réseaux s'accélère, son contenu carbone devant ainsi encore diminuer au cours des prochaines années.

Le réseau de chaleur apparaît donc comme une solution particulièrement pertinente pour bons nombres de projets de rénovation énergétique de logements, notamment collectifs, lorsque ceux-ci sont situés à proximité du réseau.

Les conseillers France Rénov' ont un rôle essentiel dans le conseil et l'accompagnement des ménages, qui pourront parfois s'orienter vers leur réseau de chaleur local, solution qu'ils n'auraient potentiellement pas envisagée sans les informations avisées de leur conseiller, s'appuyant sur différents outils cartographiques, ainsi que des outils de comparaison de coût global, tels que proposés par AMORCE.

Le choix du raccordement au réseau de chaleur local devient ainsi un choix éclairé, permettant d'avancer vers la transition énergétique des chauffages des bâtiments résidentiels français.

Pour aller plus loin

Adhérez à AMORCE et participez aux échanges de son réseau



Consultez nos précédentes publications

- RCE 40 – Enquête sur le prix de vente de la chaleur et du froid en 2022, AMORCE 2024
- RCJ24 – Tout savoir sur le classement systématique des réseaux et chaleur et de froid, AMORCE 2024

Réalisation

AMORCE, Pôle Energie, Pauline LY

AMORCE

18, rue Gabriel Péri – CS 20102 – 69623 Villeurbanne Cedex

Tel : 04.72.74.09.77 – Fax : 04.72.74.03.32 – Mail : amorcer@amorcer.asso.fr

www.amorcer.asso.fr - @AMORCE